

PV N° 13
(FEMININ - FUTSAL)

(Réunion du 29-03-2017)

La séance est ouverte à 17H30 sous la présidence de M^r BACHIR BOURHIM , en présence de M^{RS} : MOHAMED ABOULABASS –NADIF ABDERRAHIM - BARNICHE HAJJOUB .

**** Ordre du Jour ****

RECTIFICATON

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

FUTSAL

CHAMPIONNAT 4^{EME} DIVISION

13^{EME} JOURNEE DU 11 et 12-03-2017

Groupe 1 :

-AUAS	(03)	TROIS	--	ACIG	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AIF	(01)	UN	--	SCAF	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-AASA	(02)	DEUX	--	AWA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

Groupe 2 :

-AATB	(06)	SIX	--	CSAW	(01)	UN	HOMO ² LOGUE
ASA	(02)	DEUX	--	CTA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASCL	(05)	CINQ	--	AMFS	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-WIS	(03)	TROIS	--	USAT	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

Groupe 3 :

-AAS	(08)	HUIT	--	CSS	(07)	SEPT	HOMOLOGUE
-ASM	(04)	QUATRE	--	AUT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AASFS	(11)	ONZE	--	ANSA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-ARZ	(02)	DEUX	--	ASNIA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AFA	(05)	CINQ	--	ASDAF	(01)	UN	HOMOLOGUE

-ASRE # ASOZ : L'équipe ASRE a fait participer à cette rencontre l'entraîneur MOUKHFI ABDELLAH L 50293 suspendu pour une durée de six matchs à compter 05-03-2017 (PV N° 19 CRD du 09-02-2017) .

L'entraîneur est de nouveau suspendu pour une durée de 06 matchs(3+3) à compter du 31-03-2017

Une amende de **1 250.00 dh** est infligée au club ASRE

-CTD # AIBA : Le club CTD perd le match par pénalité pour manque de salle de compétition. A cet effet il enregistre son 1^{er} forfait et marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe AIBA marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de **1 000.00 dh** est infligée au club CTD.

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION

14^{EME} JOURNEE DU 13-03-2017

-ASMAF	(05)	CINQ	--	AMQF	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ACMD	(00)	ZERO	--	ASI	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-AMB	(02)	DEUX	--	AESA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-ASAA	(02)	DEUX	--	ATT	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-CPSG	(07)	SEPT	--	CSCHT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AAD	(04)	QUATRE	--	ATD	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

L'équipe AAD a fait participer à cette rencontre l'accompagnateur ARCHAQY ABDELLAH L 50158 suspendu pour une durée d'un match à compter 26-02-2017 (PV N° 22 CRD du 02-03-2017)

L'accompagnateur est de nouveau suspendu pour une durée de 04 matchs(1+3) à compter du 31-03-2017

Une amende de **1 250.00 dh** est infligée au club AAD.

FOOT FEMININ

½ FINALE 8 MARS

-USMAM	(10)	DIX	--	UJST	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AAT # ANSA : l'équipe ANSA ne s'étant pas présentée sur le terrain à l'heure du coup d'envoi. Elle est disqualifiée pour le prochain tour .							
Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club ANSA.							

FINALE 8 MARS DU 12-03-2017

- ATT	(02)	DEUX	--	USMAM	(01)	UN	HOMOLOGUE
-------	------	------	----	-------	------	----	-----------

FINALE COUPE DU SOUSS U17 FEMININ DU 12-03-2017

-HUSA	(03)	TROIS	--	USMAM	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-------	------	-------	----	-------	------	------	-----------

FUTSAL

½ FINALE COUPE DU SOUSS CADET DU 06-03-2017

-RCMA	(01)	UN	--	ASUS	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-------	------	----	----	------	------	------	-----------

FINALE COUPE DU SOUSS CADET DU 11-03-2017

-AMQF	(00)	ZERO	--	ASUS	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-------	------	------	----	------	------	--------	-----------

FINALE COUPE DU SOUSS SENIOR DU 11-03-2017

-ASFA	(02)	DEUX	--	AACH	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-------	------	------	----	------	------	-------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 17H30

Président de la CRSR et Q
M^r BACHIR BOURHIM